



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P176\_2020**

**Date : 18/05/2020**

**OBJET : Tableau de suivi des emplois**

### Exposé

#### Pôle Proximité et Aménagements

Pôle de proximité Les Pieux

Suite à départ en retraite, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois attachés territoriaux (attaché, attaché principal, attaché hors classe) et dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur, ingénieur principal) à temps complet en qualité de directeur du pôle de proximité.

Suite à changement de quotité horaire, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le grade des assistants d'enseignement artistique principaux de 2ème classe à temps non complet 7h/20h.
- 1 poste dans le grade des assistants d'enseignement artistique principaux de 1ère classe à temps non complet 10h/20h.

Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve

Suite à création de poste, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal 2ème classe, ATSEM principal 1ère classe) à temps non complet 20h/35h en qualité d'ATSEM à l'école d'Orglandes.

Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise

Suite à disponibilité pour convenance personnelle, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe) à temps complet en qualité de responsable service jeunesse.

Direction de la Transversalité et de la coordination des politiques territoriales

Suite à départs en retraite, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent d'entretien Océalis.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent d'accueil et d'entretien Océalis.

## **Pôle des services techniques**

### Direction ingénierie bâtiment

Suite à création de poste, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe) à temps complet en qualité de chargé de projet SDI.

### Direction du cycle de l'eau

Suite à mobilités internes, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe), à temps complet en qualité d'agent d'accueil aux abonnés.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent d'exploitation réseau assainissement.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent de curage des réseaux d'assainissement.

Suite à création de poste, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe), à temps non complet 17h30/35h en qualité d'agent d'accueil aux abonnés.

### Direction des déchets ménagers et assimilés

Suite à mobilité interne, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe) à temps complet en qualité de responsable de service collecte.

Suite à départs en retraite, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité de rippeur.
- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité d'agents de déchetterie.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité d'équipier transfert traitement des déchets à Les Pieux.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent de collecte.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Décide**

- **de modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (ingénieur, ingénieur principal)	1	TC	Ouverture	PP Les Pieux – Directeur de pôle de proximité
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché, attaché principal, attaché hors classe)	1	TC	Ouverture	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	7h/20h	Ouverture	PP Les Pieux – Enseignant artistique
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	10h/20h	Ouverture	PP Les Pieux – Enseignant artistique
Cadre d'emplois des ATSEM (ATSEM principal 2ème classe, ATSEM principal 1ère classe)	1	20h/35h	Ouverture	PP Vallée de l'Ouve – ATSEM école d'Orglandes
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	PP Saint Pierre Eglise – Responsable service jeunesse
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère	1	TC	Ouverture	Direction de la Transversalité et de la coordination des politiques territoriales – Agent d'entretien

classe)				Océalis
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction de la Transversalité et de la coordination des politiques territoriales – Agent d'accueil et d'entretien Océalis
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction Ingénierie bâtiment – Chargé de projet SDI
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction du cycle de l'eau – Agent d'accueil aux abonnés
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction du cycle de l'eau – Agent d'exploitation réseau assainissement
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction du cycle de l'eau – Agent de curage des réseaux d'assainissement
Cadre d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe)	1	17h30/35h	Ouverture	Direction du cycle de l'eau – Agent d'accueil aux abonnés
Techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction des déchets ménagers et assimilés – Responsable de service collecte
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint	1	TC	Ouverture	Direction des déchets ménagers et assimilés

technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)				– Rippeur
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	2	TC	Ouverture	Direction des déchets ménagers et assimilés – Agent de déchetterie
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction des déchets ménagers et assimilés – Equipier transfert traitement des déchets Les Pieux
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe)	1	TC	Ouverture	Direction des déchets ménagers et assimilés – Agent de collecte

- **de dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégorie A (ingénieur principal) et B (rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe, ETAPS, ETAPS principal de 2ème classe, ETAPS principal de 1<sup>re</sup> classe, technicien territorial, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1<sup>re</sup> classe) peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement,
- **de dire que** la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article 3, alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

- **d'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **de dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits** au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2020,
- **d'autoriser** le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
  
- **de dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**Jean-Louis Valentin**

## ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS 20/05/2020

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20200519-P176\_2020-AR

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS NON COMPLET
-------------------	------------	-----------------------	-------------------	-------------------

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

DGS d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants	A	1	0	0
DGA des services des communes de 150 000 à 400 000 habitants	A	6	3	0
Administrateur hors classe	A	2	1	1
Administrateur territorial	A	2	1	0
Directeur territorial	A	1	0	0
Attaché hors classe	A	3	1	0
Attaché Principal	A	22	19	0
Attaché territorial	A	40	25	3
Secrétaire de mairie	A	1	1	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	16	14	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	18	13	0
Rédacteur territorial	B	33	14	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	49	38	3
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	37	30	6
Adjoint administratif territorial	C	76	38	5
<b>TOTAL</b>		<b>307</b>	<b>198</b>	<b>21</b>

**FILIERE ANIMATION**

Animateur principal de 1ère classe	B	3	3	1
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	0
Animateur	B	8	3	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	3	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	11	6	1
Adjoint d'animation territorial	C	60	20	16
<b>TOTAL</b>		<b>88</b>	<b>35</b>	<b>19</b>

**FILIERE TECHNIQUE**

Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	1
Ingénieur en chef	A	2	0	0
Ingénieur hors classe	A	4	1	0
Ingénieur Principal	A	14	9	0
Ingénieur territorial	A	33	15	0
Technicien Principal 1ère classe	B	26	18	1
Technicien principal 2ème classe	B	21	18	0
Technicien territorial	B	36	19	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	211	149	5
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	145	112	44
Adjoint technique territorial	C	236	141	49
Agent de maîtrise Principal	C	46	32	1
Agent de maîtrise	C	97	57	4
<b>TOTAL</b>		<b>872</b>	<b>572</b>	<b>105</b>

**FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE**

Puéricultrice hors classe	A	2	0	0
Puéricultrice classe supérieure	A	2	2	0
Puéricultrice classe normale	A	1	1	0
Educateur de jeunes enfants 2ème classe	B	5	3	0
Educateur de jeunes enfants 1ère classe	B	7	7	3
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	10	6	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	17	10	2
ATSEM Principal de 1ère classe	C	16	14	10
ATSEM Principal de 2ème classe	C	15	5	4
Agent social principal 1ère classe	C	1	0	0
Agent social principal 2ème classe	C	2	2	0
Agent social territorial	C	13	12	7
<b>TOTAL</b>		<b>91</b>	<b>62</b>	<b>27</b>

Envoyé en préfecture le 19/05/2020

Reçu en préfecture le 19/05/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 050-200067205-20200519-P176\_2020-AR

### FILIERE SPORTIVE

Conseiller des activités physiques et sportives	A	1		
ETAPS Principal 1ère classe	B	5	5	0
ETAPS Principal 2ème classe	B	5	5	0
ETAPS	B	16	11	0
Opérateur APS qualifié	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>22</b>	<b>1</b>

### FILIERE CULTURELLE

Ass. d'Ens. Artist. Principal 1ère classe	B	15	10	5
Ass. d'Ens. Artist. Principal 2ème classe	B	12	9	9
Ass. d'Ens. Artistique	B	7	6	6
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	1	1
Ass. De conservation principal de 1ère classe	B	1	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>39</b>	<b>27</b>	<b>21</b>

### HORS FILIERE

Maître de Port	B	1	1	0
Maître de Port Adjoint	B	1	1	0
Sans grade - CDI Droit privé		5	4	0
Animateur du patrimoine	B	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>7</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1433</b>	<b>923</b>	<b>194</b>
----------------------	--	-------------	------------	------------